

à propos...

des langues au Luxembourg

Rares sont les pays au monde où, comme au Luxembourg, la population utilise – sur tout le territoire et dans différents domaines tels que la vie privée, professionnelle, sociale, culturelle et politique – plusieurs langues, et ceci aussi bien à l’écrit qu’à l’oral. Le multilinguisme se trouve inscrit dans la loi depuis 1984 : le luxembourgeois y est défini comme langue nationale, le français comme langue de la législation, alors que le français, l’allemand et le luxembourgeois ont en commun le statut de langues administratives et judiciaires. Ce trilinguisme est essentiellement le fait des Luxembourgeois de souche, à savoir 277 900 personnes. Sont venues s’y ajouter ces dernières décennies, sous l’effet d’une remarquable croissance économique et d’une politique de promotion sociale, les langues maternelles des 205 900 résidents étrangers que le pays accueille aujourd’hui.

Grand-Duché
de Luxembourg

Capitale :
Luxembourg

Régime :
monarchie
constitutionnelle

Pays voisins :
Allemagne,
Belgique,
France

Superficie :
2 586 km²

Population :
483 800 habitants,
dont
205 900 étrangers

Densité :
184 hab./km²
(2007)



© Noriko Cooper

Des langues intimement liées au cours de l’histoire

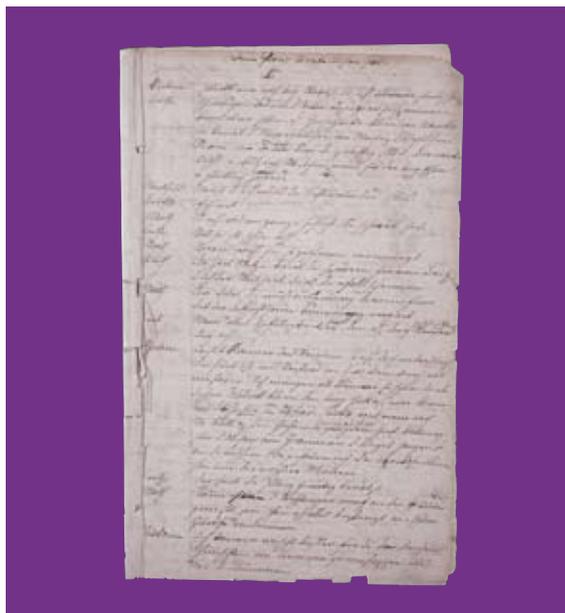
Les origines de la spécificité linguistique du Luxembourg remontent au Moyen Âge. Pour comprendre la situation actuelle, il est indispensable de rappeler quelques étapes clés de l’histoire du pays, marquée pendant plusieurs siècles par des souverainetés étrangères.

963

Le nom de Lützelburg (qui devient « Luxembourg » au XIX^e siècle) provient d'un petit château fort édifié par le comte Sigefroi et dont les vestiges sont encore visibles aujourd'hui sur le rocher du Bock : Lucilinburhuc en ancien germanique signifie « petit château ». Le territoire fait partie du Saint-Empire germanique ; on y parle le haut allemand.

1364

Sous l'effet de la politique d'expansion des comtes de Luxembourg et d'une série de conquêtes au nord et à l'ouest, le territoire se compose de deux grands quartiers où l'on parle en fait des dialectes : le wallon dans la partie francophone et le dialecte luxembourgeois dans la partie germanophone. Les langues de l'écrit et de l'administration sont respectivement le français et l'allemand dans leurs formes anciennes. Pendant cette période, le pays connaît donc un bilinguisme juxtaposé (l'expression est de l'historien Gilbert Trausch) : ce ne sont pas les mêmes personnes qui parlent les deux langues. La ville de Luxembourg, située dans le quartier germanophone, échappe cependant à la logique implacable d'une répartition juxtaposée des langues, puisque c'est le français que l'administration choisit d'utiliser.



Manuscrit d'un conte populaire intitulé *Dem Grow Siegfried sei Gold*, rédigé en 1872 par Michel Rodange, auteur luxembourgeois
© Bibliothèque nationale de Luxembourg

1684

Sous la première occupation française par le roi Louis XIV, l'utilisation de l'allemand est à peu près bannie. Un siècle plus tard, sous l'impact de la Révolution française, le français gagne encore du terrain de façon durable, pénétrant les administrations locales de la zone germanophone. Le code Napoléon est introduit en 1804. Dans la vie quotidienne, le luxembourgeois demeure la langue parlée par tous les habitants.

1839

Lors de la conférence de Londres, les grandes puissances accordent l'indépendance au Grand-Duché et effectuent le partage des quartiers. Réduit à sa superficie actuelle (2 586 km²), le nouveau territoire se situe intégralement en zone germanophone. La langue allemande aurait pu faire définitivement table rase de la prééminence du français. Mais l'absence de soutien de Guillaume II, roi des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg, aux fonctionnaires allemands permet aux influents notables luxembourgeois d'imposer le français comme langue de l'administration, de la justice et de la vie politique.

1843

Sous l'impulsion de l'industrialisation du pays, la population connaît de profondes mutations : Allemands et Italiens immigrent massivement, alors que de nombreux Luxembourgeois s'expatrient en France et aux États-Unis. Le positionnement linguistique devient acte politique. En effet, pour se démarquer de la Confédération germanique et se protéger d'une tentative de germanisation par les nationalistes, une loi décisive est votée : le français est désormais une branche obligatoire de l'enseignement, au même titre que l'allemand. L'apprentissage du français est introduit dès le niveau primaire, dont le programme linguistique sera définitivement arrêté par la réforme scolaire de 1912.



Timbre-poste illustrant l'évolution internationale du Luxembourg
© P&TLuxembourg

1941

L'identification nationale au travers de la langue se manifeste à nouveau lorsque la population luxembourgeoise transforme un recensement, organisé par l'occupant allemand, en un référendum par lequel elle revendique – de manière courageuse et sans équivoque – entre autres le luxembourgeois comme son unique langue maternelle. Après la guerre, fort de son émancipation comme langue de la Résistance, le statut du luxembourgeois n'est plus menacé. En ce qui concerne les influences lexicales, la langue s'enrichit progressivement de mots français, en réaction au traumatisme identitaire et linguistique causé par les occupations militaires allemandes pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale. Enfin, la Constitution révisée de 1948, plus incisive que celle de 1848, stipule que « la loi réglera l'emploi des langues en matière administrative et judiciaire ».

1960

À partir des années 1960 (ouverture des frontières par les traités de Rome en 1957), de nouvelles vagues d'immigration au Luxembourg amorcent une modification de l'utilisation des langues. Ces communautés sont pour les trois-quarts originaires de pays latins : elles ont recours au français comme langue de communication avec les Luxembourgeois. L'utilisation du français, symbole de l'ancienne bourgeoisie et perpétué comme tel, se démocratise, alors que le luxembourgeois s'affranchit par l'intégration des nouvelles générations dans le système éducatif national.

1984

La loi sur le régime des langues promeut le luxembourgeois au rang de langue nationale du Grand-Duché. Cette loi stipule pour la première fois que lorsqu'une requête « est rédigée en luxembourgeois, en français ou en allemand, l'administration doit se servir, dans la mesure du possible, pour sa réponse de la langue choisie par le requérant ». La nuance limitative vise de toute évidence le luxembourgeois : il n'en demeure pas moins que la loi de 1984 fait entrer la langue luxembourgeoise dans l'administration. En 1989, la reconnaissance du luxembourgeois au niveau européen par le programme « Lingua » constitue une nouvelle promotion, une confirmation de la résurgence socioculturelle du luxembourgeois par rapport au français et à l'allemand observée depuis les années 1970.

Résidents étrangers et frontaliers représentent actuellement 70 % de la population salariée : dès lors, plusieurs écoles de langues pour adultes et de multiples initiatives d'origines diverses tentent de répondre à une demande croissante de cours de luxembourgeois. Un projet de loi a été déposé à la Chambre des députés créant un Institut national des langues et visant, entre autres, la création du « Diplom Lëtzebuerger Sprooch a Kultur » (diplôme de langue et culture luxembourgeoises). Ce diplôme permettra aux professeurs de luxembourgeois un approfondissement professionnel de tous les aspects de la langue (orthographe, linguistique, littérature...). Ce projet de loi confère également un statut aux enseignants de langue luxembourgeoise en créant le professorat de langue luxembourgeoise.

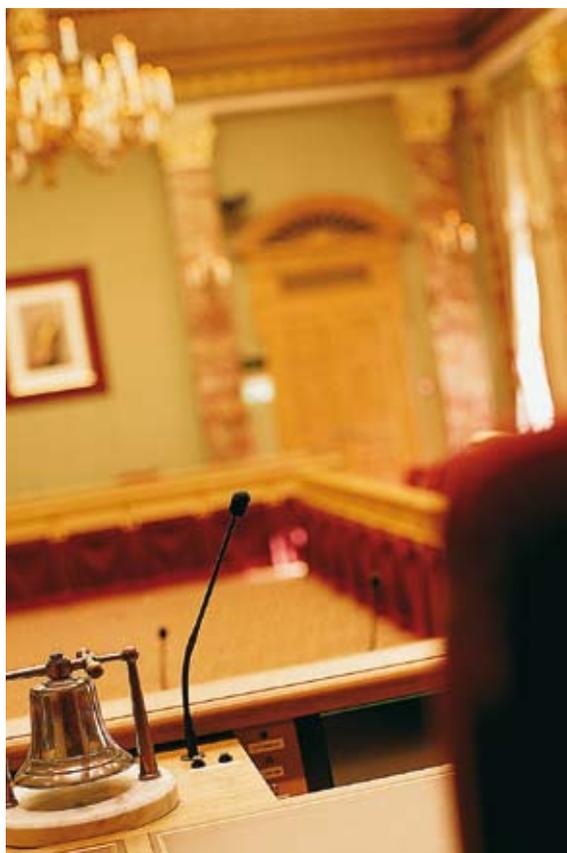
De plus, le projet de loi sur la double nationalité créera à l'avenir de nouveaux besoins de certification en langue luxembourgeoise. Le nouvel Institut national des langues se verra ainsi confier les tests requis en vue de l'acquisition de la double nationalité.

Des usages officialisés sans langue officielle

L'État, l'école, l'Église, voilà trois institutions pour lesquelles il est intéressant d'analyser les pratiques langagières. En effet, comme aucune langue ne possède le statut de langue officielle du Grand-Duché, le français, l'allemand et le luxembourgeois (Lëtzebuergesch) sont partout présents à des degrés différents, et se partagent les rôles de langue de travail, de rédaction et de communication, de manière formelle et informelle.

Quelles langues pour l'État ?

Les actes législatifs sont rédigés en français et, conséquence importante sur le plan juridique, seule la « langue française fait foi » à tous les niveaux de l'administration publique.



La Chambre des députés
© Jeanine Unsen/SIP

En revanche, le français parlé a peu à peu disparu de l'enceinte de la Chambre des députés (Parlement), même si, en de rares occasions, il est encore préféré au luxembourgeois par les ministres lors de leurs grandes déclarations. En ce lieu très officiel, la langue d'expression n'est pas formellement arrêtée et, dans une certaine mesure, ceci laisse le champ libre aux préférences personnelles des femmes et des hommes politiques.

Il est un fait qu'aujourd'hui, les débats réguliers se font en luxembourgeois. Ainsi, le compte rendu des séances publiques de la Chambre des députés, encarté dans les quotidiens luxembourgeois, illustre le savant mélange des langues : les débats sont transcrits en luxembourgeois (ce qui constitue la plus volumineuse production écrite régulière dans cette langue) et les questions au gouvernement posées la plupart du temps en français. Les textes de lois sont, quant à eux, toujours en français.

Pour ne pas y perdre son latin, il faut savoir qu'en matière administrative et judiciaire, selon la loi de février 1984, « il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise ». Le citoyen dispose de ce même choix pour formuler ses requêtes administratives, sans que l'administration soit pour autant rigoureusement tenue de respecter sa préférence.

Dans l'ensemble, la faible présence de l'allemand dans la vie publique nationale trouve un certain contre-poids sur le plan communal, tant à l'oral qu'à l'écrit (publications des conseils communaux). Le fonctionnement de l'administration de l'État luxembourgeois repose sur un solide équilibre : celui qui privilégie le français comme langue écrite et le luxembourgeois comme langue orale (pour le travail et la communication).

Cette situation est désormais entrée dans les mœurs au plus haut niveau : ainsi, en 1996, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a pour la première fois prononcé la déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays en *Lëtzebuergesch*.



© Christof Weber/SIP

Quelles langues pour l'école ?

Depuis les années d'immigration massive, l'âge de l'obligation scolaire a été avancé à quatre ans, alors qu'il était de cinq ans auparavant. Cette initiative, visant essentiellement à familiariser les enfants d'immigrés le plus tôt possible avec la langue luxembourgeoise, a été complétée par le dispositif de l'éducation précoce proposé aux enfants dès l'âge de trois ans.

Au cours de l'éducation précoce et pendant les deux années obligatoires de l'enseignement préscolaire, les enseignants parlent autant que possible le luxembourgeois avec leurs jeunes élèves. La préoccupation première est de développer les capacités langagières de tous les enfants, et en particulier des jeunes d'origine étrangère pour qui l'école est souvent le premier lieu d'exposition à la langue luxembourgeoise.

Les classes de l'enseignement primaire introduisent les autres langues. À l'âge de six ans, les enfants apprennent à lire et à écrire en allemand ; l'année suivante, ils commencent l'apprentissage du français. La

langue véhiculaire de l'enseignement primaire est l'allemand. Cependant, selon la composition des classes – c'est-à-dire de la proportion d'enfants nés de familles immigrées –, les enseignants sont parfois amenés à alterner l'allemand avec le luxembourgeois et le français.

En 1991, des cours en portugais et en italien ont été introduits dans les écoles communales. Depuis, ces cours, parallèles au programme officiel, ont été remplacés par des cours intégrés en langue maternelle dans l'enseignement primaire. Ils donnent aux enfants l'occasion de développer leur langue maternelle tout en gardant le contact avec leur culture d'origine. Il s'agit de matières figurant au programme officiel enseignées en italien ou en portugais.

Au cours des premières années de l'enseignement secondaire, la plupart des matières sont étudiées en allemand. Dans l'enseignement secondaire classique, la langue véhiculaire pour toutes les matières autres que les cours de langue devient le français, alors que l'allemand demeure prédominant dans l'enseignement secondaire technique.



L'Université du Luxembourg, créée par la loi du 12 août 2003 et remplaçant un certain nombre de structures postsecondaires, dont le Centre universitaire, est également placée sous le signe du multilinguisme : parmi les principes fondamentaux de l'université figure le « caractère multilingue de son enseignement ». Nombreux sont les étudiants luxembourgeois qui continuent néanmoins de fréquenter les établissements universitaires à l'étranger, que ce soit dans les pays germanophones, francophones ou anglophones : aucune frontière linguistique ne peut théoriquement les arrêter !

Enfin, quelques écoles étrangères – française, britannique, internationale – au Luxembourg réunissent environ 7% des enfants scolarisés. Dans ces établissements privés, que l'accès payant réserve principalement aux couches aisées de la population, le français et l'anglais sont souverains, même si une certaine place est toujours accordée à l'enseignement de l'allemand, voire du luxembourgeois.

Pour l'anecdote, on se souviendra que la première conférence internationale consacrée aux questions du bilinguisme dans l'enseignement s'est tenue au Grand-Duché en 1928. De nos jours, le volume

d'heures consacré à l'apprentissage des langues durant le parcours scolaire obligatoire (enseignement primaire et secondaire confondus) atteint en moyenne 38% du total des matières enseignées. Parmi les contraintes imposées au système éducatif par la situation linguistique, il faut mentionner, d'une part, l'hypothèque relative à la réussite scolaire, conséquente aux orientations des programmes scolaires et, d'autre part, l'obligation, unique en Europe, pour les futurs professeurs de langue et de lettres d'étudier dans le pays dont ils diffuseront la langue et la culture.

Le multilinguisme constitue sans doute un atout de taille pour les élèves qui réussissent dans le système scolaire luxembourgeois. Il est cependant aussi un facteur d'échec chez les jeunes, réduisant pour certains d'entre eux les perspectives de formation et d'avenir en raison de déficiences dans l'une des langues du pays. Les enfants d'immigrés sont le plus durement touchés. Depuis des années, le débat fait rage et l'instauration d'un système éducatif plus respectueux de l'égalité des chances, y compris sur le plan linguistique, fait partie des défis majeurs que l'Éducation nationale doit relever.

Quelles langues pour l'Église ?

L'Église catholique rassemble la grande majorité des Luxembourgeois. Ses communications sont publiées en langue allemande. La prédication et le service du culte se font communément en *Lëtzebuergesch* et ceci vaut également pour les baptêmes, les mariages et les funérailles. Mais les curés s'adressent également en français ou en allemand aux paroissiens, en fonction de l'importance de la communauté immigrée ou de leurs propres préférences linguistiques. Dans certaines églises, des services en portugais, en italien et en espagnol s'adressent chaque semaine aux fidèles immigrés.



© Christof Weber/SIP

Un arc-en-ciel de langues au quotidien

Un Luxembourgeois qui parviendrait à passer une journée totalement monolingue réaliserait sans doute un exploit ! De même, parmi les étrangers, toutes générations confondues, combien peuvent survivre sans autre langue que leur langue maternelle ? Au royaume des mariages mixtes, ces quelques chiffres apportent des éléments de réponse :

- 17 % des résidents parlent plus d'une langue avec leurs enfants ;
- 53 % parlent plus d'une langue avec leurs amis ;
- 56 % parlent plus d'une langue au travail.

(Source : Sesopi – Centre intercommunautaire, *Sondage Baleine*, 1998)

Incontestablement, le moindre geste de la vie quotidienne amène tout un chacun à emprunter différents chemins linguistiques. Aujourd'hui, les balises colorées se mélangent et se superposent : on parle de plus en plus de langues dans des endroits de plus en plus variés. Le bilinguisme juxtaposé de jadis a laissé la place à un multilinguisme superposé : ce sont les mêmes personnes qui jonglent avec des langues différentes en fonction des moments de la journée et des circonstances.

Des différences régionales entrent également en jeu. D'un point de vue géographique, les régions les plus luxembourgophones sont le nord (85 %) et l'est (81 %) du pays. Le luxembourgeois est la langue la plus parlée à la maison (74 %), suivi du français (32 %) et du portugais (15 %). Sur le lieu de travail par contre, 84 % emploient principalement le français, 73 % le luxembourgeois, 51 % l'allemand et 37 % l'anglais. Pour ce qui est de la vie sociale, le français (81 %) devance légèrement le luxembourgeois (77 %) ; ce dernier est majoritairement privilégié par les jeunes de 15 à 24 ans (92 %) et les personnes de 65 ans et plus (80 %) dans le cadre de leurs loisirs.



© Marcel Schmitz/SIP

Dès lors, les langues se tolèrent les unes les autres, se côtoient sans jalousie, s'empruntent et se prêtent les unes aux autres sans fausse modestie. Cela se manifeste notamment dans l'alternance des langues, un art dans lequel les Luxembourgeois excellent, empruntant tantôt une idée à une langue, tantôt une expression à une autre. Une technique de communication à part entière !



Les mots de tous les jours

« Dis-moi quelles langues tu parles, je te dirai qui tu es ! » Dans ce petit pays cosmopolite, la personnalité de chacun se révèle aussi par sa connaissance des langues et par la manière dont il les utilise.

En luxembourgeois, par exemple, il est quasiment impossible de « parler pour ne rien dire » ! En effet, on peut préférer, d'un foyer à l'autre, regarder la « télé » plutôt que le « Fernseh », utiliser la « Fernbedienung » plutôt que la « télécommande ». Une indication de l'appartenance sociale ou de l'origine géographique est dévoilée de cette manière. La formule vaut également pour les familles immigrées de longue date. Les différentes générations n'ont pas les mêmes réflexes : alors, selon l'âge, on met du luxembourgeois dans son portugais, du français dans son italien, etc.



© Jeanine Unsen/SIP

En ce qui concerne les langues le plus souvent utilisées dans les rapports entre étrangers et Luxembourgeois, le tableau suivant fournit quelques chiffres éloquentes :

Langues utilisées entre :	Luxembourgeois et étrangers	Étrangers et Luxembourgeois
Luxembourgeois	15 %	33 %
Français	79 %	58 %
Allemand	2 %	8 %
Anglais	2 %	1 %

Source : Philippe Magère, Bernard Esmein et Max Poty, *La situation de la langue française parmi les autres langues en usage au Grand-Duché de Luxembourg*, 1998

Les langues des médias

La presse écrite

Alors que l'allemand a toujours été la langue de la presse par excellence, peu à peu, dans les grands quotidiens du pays comme le *Luxemburger Wort*, fondé en 1848, et le *Tageblatt*, créé en 1913, le français progresse pour occuper de 20 à 30 % de l'espace rédactionnel. À partir des années 1960, tandis qu'apparaissent de nouveaux hebdomadaires en allemand, d'autres journaux nouvellement créés se singularisent en donnant la parole au portugais (p.ex. les hebdomadaires *Contacto* depuis 1970 et *Correio* depuis 1999), mais aussi à l'anglais et au français. Ainsi, en 2001, deux journaux en langue française ont fait leur entrée sur la scène médiatique luxembourgeoise : *La Voix du Luxembourg* et *Le Quotidien*. L'hebdomadaire *Le Jeudi*, pour sa part, a vu le jour en 1997. Dans l'ensemble, si l'allemand « fait » la une de l'actualité, les autres langues « font » désormais leurs propres gros titres.

On peut donc dire que la presse luxembourgeoise a toujours été polyglotte. Bien qu'en général, l'allemand y domine, aucun journaliste ne verra d'inconvenient à glisser dans un article rédigé en allemand un extrait d'un projet de loi en français – et le lecteur ne s'en offusquera pas. Si, en tant qu'étranger, le lecteur veut consulter tous les quotidiens, il a intérêt à maîtriser au moins ces deux langues. Il se peut qu'un article sur les mesures antiterroristes des États-Unis ou sur un sommet des chefs d'État européens paraisse aujourd'hui dans une langue et le lendemain dans l'autre – aucune règle ne régit cette pratique.

Ceci vaut également pour la langue dans laquelle les journalistes choisissent de s'exprimer. Certains – une minorité – se servent de plus d'un idiome. Le choix se fait parfois selon le pays dans lequel les auteurs ont été formés, parfois selon le thème abordé : ceux qui couvrent la politique intérieure et l'actualité locale préfèrent généralement l'allemand, ceux qui traitent des questions économiques ou culturelles optent le plus souvent pour le français. Le lectorat ciblé joue lui aussi un rôle dans le choix de l'idiome : étant donné que les hebdomadaires *Revue* et *Télécran* s'adressent à un public plutôt familial et luxembourgeois, l'allemand y est de mise. Néanmoins, l'usage des langues est en mutation constante, tant dans la vie quotidienne que dans la presse.

La télévision

Depuis 1991, le luxembourgeois a conquis une place d'honneur sur le petit écran avec le lancement d'un journal télévisé quotidien sur RTL Télé Lëtzebuerg. Depuis 2007, la chaîne propose des sous-titres en français et en allemand pour satisfaire la demande croissante de la part des résidents étrangers.

La radio

C'est le média où l'offre de programmes en langue luxembourgeoise est la plus riche. Naturellement, les stations luxembourgeoises, nationales et locales, réalisent les plus forts taux d'écoute. Combinés au succès du journal télévisé, ces résultats mettent en exergue l'attachement des Luxembourgeois à leur langue.



© Bizart/SIP

Par ailleurs, les communautés immigrées ne sont pas laissées pour compte. En effet, outre le fait que les grandes stations des pays frontaliers sont accessibles à leurs ressortissants, les langues romanes et anglaise sont depuis plusieurs années quotidiennement présentes sur les ondes de stations radio qui s'adressent à un public résident étranger.

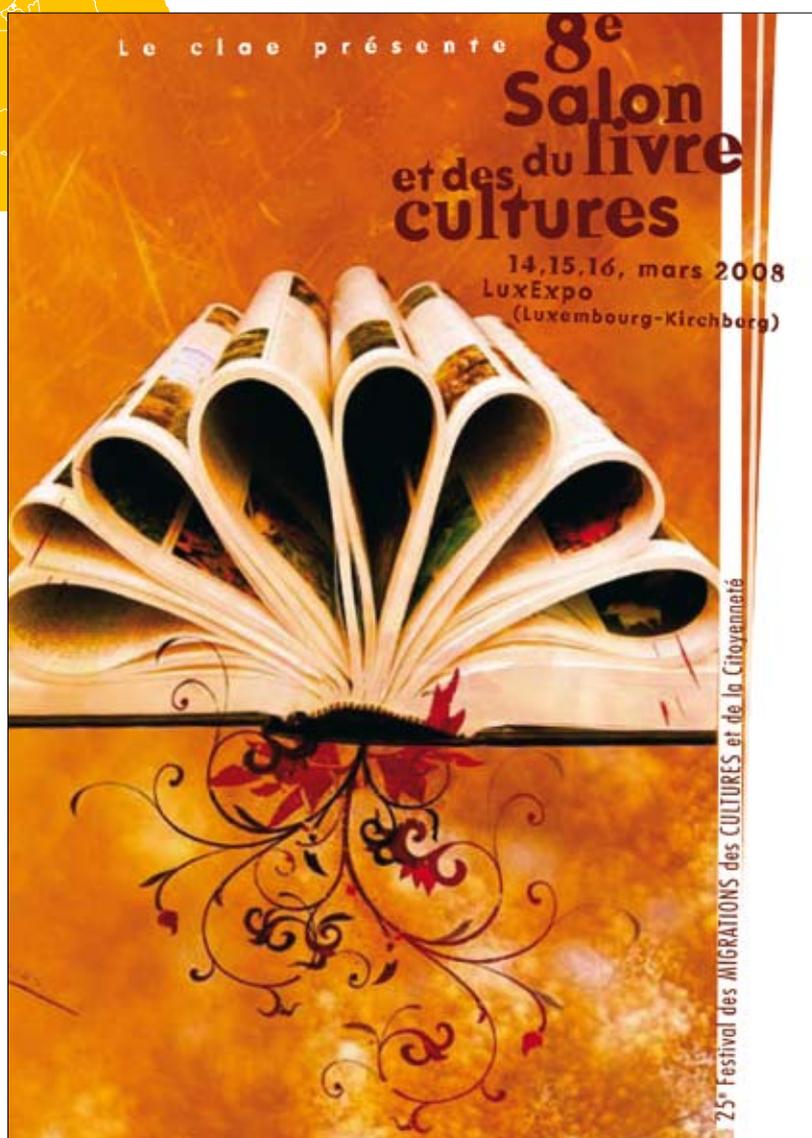
Langues principales d'écoute de la télévision par :	les Luxembourgeois	tous les résidents
Luxembourgeois	24 %	18 %
Français	24 %	34 %
Allemand	50 %	40 %
Anglais	1 %	8 %

Source : Sesopi – Centre intercommunautaire, *Sondage Baleine, une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg, 1998*

Les mots dans la culture

Le Luxembourg bénéficie tout naturellement de ses atouts historiques pour se distinguer sur la place de la culture européenne.

Dans les salles obscures, les cinéphiles peuvent apprécier des films présentés systématiquement en version originale, sous-titrés en français et en néerlandais ou en allemand. Quant au luxembourgeois, c'est au moment de la séquence publicitaire qu'il s'en donne à cœur joie.



© CLAE – 8^e Salon du livre et des cultures, 2008 – Iola

Sur les planches, les pièces sont présentées en luxembourgeois, mais également en français, allemand ou anglais, une particularité précieuse et appréciée. Aux côtés des troupes luxembourgeoises, les plus grandes compagnies d'Allemagne, de France et de Belgique offrent à un public international un répertoire d'une diversité et d'une qualité dignes des grandes capitales européennes – toutes proportions gardées, bien sûr.

Certaines librairies et bibliothèques ont la particularité de diffuser largement tant des publications en français qu'en allemand, mais aussi en anglais et parfois dans bien d'autres langues encore. Certaines librairies ont dans leurs étalages des publications exclusivement françaises, allemandes, anglaises, italiennes ou portugaises.

Le Grand-Duché compte une vingtaine de maisons d'édition. Progressivement, le Luxembourg littéraire revendique sa pluralité linguistique comme un véritable atout qui permet de mieux diversifier ses formes de diffusion : la coédition avec l'étranger, la traduction (p.ex. du luxembourgeois vers le russe pour les poésies d'Anise Koltz, ou du luxembourgeois vers l'allemand pour les romans de Roger Manderscheid) et l'adaptation sont autant de moyens qui permettent aux œuvres et aux auteurs luxembourgeois de franchir les frontières linguistiques. À partir des années 1980, la production littéraire en langue luxembourgeoise a connu un essor sans précédent. Cependant, l'accueil réservé à ces œuvres reste trop souvent limité. Cette situation n'est sans doute pas étrangère au fait que les auteurs les plus productifs en *Lëtzebuergesch* renouent aussi, et de plus en plus, avec la publication de textes et de romans en allemand ou en français.

Les mots venus d'ailleurs

Un pays saturé de langues ? Bien au contraire, le terrain a permis à bien d'autres – l'anglais, l'italien, le portugais – de s'y faire une place remarquable.

Sur la place bancaire, mais aussi dans le commerce et l'industrie, l'anglais peut rassembler les différentes nationalités qui travaillent côte à côte, même si de nombreuses banques qui siègent dans la capitale sont allemandes et si, depuis plusieurs années déjà, les travailleurs frontaliers francophones laissent leur empreinte sur le marché du travail luxembourgeois.

Rencontrer l'anglais en tenue de soirée ? Rien d'étonnant, compte tenu de l'importante communauté internationale de la capitale qui fréquente les lieux de distraction nocturne. L'anglais demeure la langue privilégiée dans leurs rapports, que ce soit sur leur lieu de travail ou dans leurs loisirs.

Les grandes communautés d'immigrés – portugaise, française, italienne – se signalent par l'existence d'un grand nombre de lieux de rencontre (associations, amicales, cafés et restaurants, etc.) ainsi que par la pratique fréquente de leur langue maternelle sur leur lieu de travail (surtout dans les secteurs du bâtiment, de l'hôtellerie et du nettoyage).

Le français, quant à lui, présente des signes particuliers. Il peut ne pas être tout à fait identique à celui de l'Hexagone, car les influences du français de Wallonie (Belgique) existent, mais restent cependant délicates à détecter. Lorsqu'ils doivent s'exprimer en français, les Luxembourgeois – marqués par le souvenir d'un apprentissage rigoureux à l'école – sont très soucieux quant à un emploi correct de la grammaire. On découvre un français emprunt de prudence, de formalité, parfois même d'hypercorrection, qui ne se dévergonde que sous la plume des poètes et écrivains, ou dans la bouche des jeunes générations.

Passeport du luxembourgeois

Nom de famille

Dialecte francique-mosellan de l'ouest

Prénom

Lëtzebuergesch

Visas

- Allemagne (le *platt* de la Sarre)
- France (le *platt* de Thionville)
- Belgique (dialectes de la zone frontalière)

Signes particuliers

Langue emprunteuse

- à l'allemand : *Wirtschaft, Kino*, etc.
- à l'anglais : *weekend, back office*, etc.
- au français : plus ou moins, à peu près, etc.





Références bibliographiques

Actes du cycle de conférences « Lëtzebuergesch : quo vadis ? », avril 2004.

CHRISTOPHORY, Jul. *English-Luxembourgish dictionary*, Éditions Schortgen, 1995.

HILGERT, Romain. « Thron, Altar und Tripartite », dans *d’Lëtzebuerg Land*, 12.3.2004 (sur la loi de 1984).

KLEIN, Carlo. « La valorisation des compétences linguistiques sur le marché du travail luxembourgeois », dans *Cahier PSELL*, n° 139, CEPS/Instead, novembre 2003.

MAGÈRE, Philippe, Bernard ESMEIN et Max POTY. *La situation de la langue française parmi les autres langues en usage au Grand-Duché de Luxembourg*, Centre culturel français, 1998.

NEWTON, Gerald. *Luxembourg and Lëtzebuergesch: Language and Communication at the Crossroads of Europe*, Clarendon Press, 1996.

TRAUSCH, Gilbert. *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d’un « petit pays »*, Éditions Privat, 2002.

Sources primaires

KARTHEISER, Josiane. « Mir schwätze Lëtzebuergesch, Däitsch a Franséisch », dans *Kaléidoscope Luxembourg*, Éditions Saint-Paul, 2002.

KOHN, Romain. « Une nation de lecteurs de journaux », dans *Kaléidoscope Luxembourg*, Éditions Saint-Paul, 2002.

SESOPI – CENTRE INTERCOMMUNAUTAIRE. *Sondage Baleine, une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg*, Collection RED, hors série n° 1, novembre 1998.

STATEC, *Le Luxembourg en chiffres 2008*, septembre 2008.

TNS ILRES. Sondage « Usage et enseignement des langues au Luxembourg », 3.5.2007.

Impressum

Éditeur et auteur

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

Layout

Bizart

Impression

Imprimerie Fr. Faber



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse